

d'abord, quelle cotisation cette société exige de ses membres, dans quelles conditions elle verse ses indemnités et pendant combien de temps ; il faudrait savoir en outre quelle est sa situation financière et quelle garantie elle offre à ses adhérents.

A mon avis, l'Alliance Nationale a actuellement des taux juste suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations, il serait donc dangereux d'accroître ces dernières.

Je ne m'objecte pas à ce que l'A. N. accorde une plus forte indemnité ou qu'elle paie tous les jours de maladie, mais pour cela elle devra élever son tarif et il est à craindre qu'en l'élevant il ne soit plus à la portée de l'ouvrier, ce qui serait vraiment malheureux.

M. A. S.

Offres et Demandes d'Emploi.

Dans les dernières éditions des statuts, on a inséré un nouvel ordre du jour, pour les cercles, qui se lit : " Demandes et offres d'emploi ". C'est une heureuse innovation qui concorde avec les observations faites à ce sujet à la dernière session du Conseil Général.

Mais est-il suffisant d'appeler cet ordre du jour à nos assemblées de cercle, là où il y a parfois un très petit nombre de membres présents ? Je ne le crois pas et il me semble qu'on devrait faire davantage, au moins pour commencer. Ce moyen d'aider à nos confrères, dev ait être mieux connu et plus apprécié. Une bonne manière, je crois, de faire connaître la chose, c'est de la discuter dans la Revue, afin d'aviser à ce qui pourrait être fait pour aider à nos confrères sans emploi. Il sera toujours assez facile d'arriver à connaître les membres des cercles qui n'ont pas d'emploi. La plus grande difficulté est d'arriver à connaître quels sont les patrons qui ont besoin de telle ou telle catégorie d'employés, car c'est peut-être à eux que nous aurons plus de difficulté à faire comprendre l'importance de cette question. Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de nos confrères patrons, demandent souvent des employés par le moyen des petites annonces des grands journaux quotidiens. Ne serait-il pas plus satisfaisant et ne serait-ce pas un plaisir pour eux de s'adresser à l'Alliance Nationale lorsqu'ils auraient besoin de nouveaux employés, s'ils pouvaient être à peu près certains d'avance de les obtenir ? Il y aurait pour eux la garantie d'avoir des employés fidèles en s'adressant à la société, puisque, pour en faire partie, il faut être sobre et honnête homme. Le patron pourrait de cette manière obtenir satisfaction et il remplirait aussi un devoir de charité envers ses confrères.

Je vois cependant, moi-même une certaine difficulté, dans la pratique, pour atteindre ce résultat. Lorsqu'un patron a besoin d'un employé il ne peut pas toujours attendre la distribution de la Revue de la société pour l'annoncer. Je crois que nous pourrions faire mieux, et peut-être que le Bureau Exécutif pourrait s'occuper de la chose en faisant de la propagande d'abord par messieurs les directeurs et les inspecteurs dans leurs visites aux cercles et en insistant auprès de leurs amis ou connaissances, occupant de hautes situations

dans le commerce ou l'industrie pour qu'ils favorisent les membres de la société.

Est-ce que le Bureau Exécutif ne pourrait pas recevoir des offres et des demandes d'emploi ? On répondra peut-être que les membres du Bureau Exécutif ont autre chose à faire et qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de cette question. Sans connaître la somme de travail de ces messieurs, cette objection est peut-être bien fondée pour le présent, mais je crois que la question est assez importante pour avoir un employé spécial à cet effet, qui pourrait aussi être utile pour autre chose dans ses loisirs. Si l'on me dit : Cela serait dispendieux. Je ferai observer que même à ce point de vue le bien qui en résulterait pour la société compenserait amplement les dépenses encourues, et je crois qu'il vaudrait la peine que l'on tentât la chose, non pas à moitié, pour un mois ou deux, mais d'une manière sérieuse et pratique, et pendant un temps assez prolongé pour permettre que cela soit répandu et connu par toute la société. Un certain nombre des nôtres prétendent être entrés dans des sociétés étrangères pour y trouver certaine protection. Je sais ce que valent ces prétentions. Toutefois, auprès de certaines personnes faibles et sans expérience, les sociétés étrangères réussissent à embrigader quelques-uns de nos compatriotes. Cela étant donné ; pourquoi nous, canadiens-français et catholiques, qui avons un grand nombre de nos confrères qui occupent des positions d'influence dans le commerce et l'industrie, ne pourrions-nous pas tendre d'avantage la main à nos confrères ouvriers et les aider effectivement, le tout sans fanatisme, ni à outrance, mais suivant les occasions et au besoin.

UN MUTUALISTE.

Dans la Nouvelle Ecosse, il y a 107 écoles enseignant le français avec 55,550 élèves. Au Nouveau-Brunswick, le nombre des écoles enseignant le français est de 290 avec 11,400 élèves. Dans la province de Québec, le nombre des écoles enseignant le français est de 6,261.

Il y a un grain d'or par tonne d'eau de mer.

La quarantaine fut mise en vigueur en 1127, à Venise.

Il y a 3-350 phares dans l'univers, dont 680 appartiennent aux Etats-Unis.

Le Manitoba produit à peu près autant de blé que le Royaume-Uni, c'est-à-dire 48 millions de boisseaux.

Il y a à Québec, 117 avocats, 54 notaires et 88 médecins pratiquants.